



RAPPORT ANNUEL 2017-18

**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
de
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**



MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 20 décembre 2018

L'honorable Al Hawkins
Ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance
C.P. 8700
Saint-Jean (TNL) A1B 4J6

Monsieur le Ministre,

Conformément aux exigences du ***Transparency and Accountability Act*** pour les entités de « Catégorie Un », j'ai le plaisir de vous soumettre le rapport de rendement annuel 2017-18 du Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP).

Le plan stratégique 2017-20 décrit l'engagement du CSFP à l'égard des services d'éducation francophone améliorés, des écoles accueillantes et sécuritaires et de l'amélioration des apprentissages par l'intégration des compétences du 21^e siècle. Ce rapport couvre les buts définis dans le plan stratégique 2017-20 ainsi que les objectifs pour 2017-18.

Je signe donc ce rapport, Monsieur le Ministre, au nom des membres du Conseil d'administration du CSFP, pour la responsabilité des résultats signalés en 2017-18.

En vous remerciant de votre collaboration dans le développement de l'éducation francophone à Terre-Neuve-et-Labrador, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Brian Lee, Président



PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Mission

« LE CSFP S'ENGAGE À OFFRIR UN PROGRAMME D'ÉDUCATION EN FRANÇAIS AXÉ SUR LA QUALITÉ D'ENSEIGNEMENT ET SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE FRANÇAISE ET DES CULTURES FRANCOPHONES, DANS UN ENVIRONNEMENT SÉCURITAIRE ET INCLUSIF. »

Vision

« LA RÉUSSITE, L'ÉPANOUISSEMENT ET L'OUVERTURE SUR LE MONDE DE CHAQUE ÉLÈVE, DANS LE CADRE D'UNE ÉDUCATION EN FRANÇAIS. »

Valeurs

EXCELLENCE ET INNOVATION
TRANSPARANCE ET IMPUTABILITÉ
INTÉGRITÉ ET RESPECT

Mandat

Le mandat du Conseil scolaire francophone provincial est d'offrir la programmation prescrite ou approuvée pour les élèves de la maternelle à la 12^e année dans le système scolaire d'enseignement en français langue première. L'annexe A présente la liste entière des responsabilités et des pouvoirs du CSFP selon la *Loi scolaire, 1997*.



PROFIL DU CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL

Les bureaux administratifs du CSFP sont sis au 65, chemin Ridge, Saint-Jean, TNL, soit au Centre Scolaire et communautaire des Grands-Vents.

Au 30 septembre 2017, le CSFP comptait 351 élèves, de la maternelle à la 12^e année. Les inscriptions étaient les suivantes.

Écoles	
Centre éducatif l'ENVOL (Labrador City)	29
École Boréale (Happy Valley-Goose Bay)	39
École Notre-Dame-du-Cap (Cap Saint-Georges)	37
École Sainte-Anne (La Grand'Terre)	71
École des Grands-Vents (Saint-Jean)	142
École Rocher-du-Nord (Saint-Jean)	33

De plus, l'entente avec la Commission scolaire du Littoral du Québec est toujours en vigueur, pour permettre la scolarisation des élèves de L'Anse-au-Clair.

Le budget total du CSFP était de 9 814 850 \$ en 2017-18. Des informations supplémentaires peuvent être trouvées dans les États financiers vérifiés, qui se trouvent à l'annexe B.

À la fin de l'année scolaire 2017-2018, le conseil comptait neuf commissaires.

CONSEILLERS DU CSFP (en date du 30 juin 2018)	
Nom	Région
Carole (Maillet) Gillingham	Sans affectation géographique
Edna Hall	Sans affectation géographique
Steevens Proulx	Sans affectation géographique
Charly Mini	Avalon
Michael Clair	Avalon
Dillon Jesso	Centre-Ouest



Jenna Skinner	Centre-Ouest
Brian Lee	Labrador
Denis Michaud	Labrador

Pour l'année scolaire 2017-18, la répartition du personnel du CSFP était la suivante :

Sur base du recensement fait pour le Ministère le 31 mars, 2018 (Workforce Data) :

PERSONNEL DU CSFP			
Catégories	Femmes	Hommes	Total
Bureau du CSFP	7	6	13
Enseignants	34	5	39
Directions d'écoles	6	0	6
Autres	21	11	32
Total	68	22	90

Si on ajoute les suppléants aux enseignants :

PERSONNEL DU CSFP			
Catégories	Femmes	Hommes	Total
Bureau du CSFP	7	6	13
Enseignants	46	11	57
Directions d'écoles	6	0	6
Autres	21	11	32
Total	80	28	108

SECTEURS D'ACTIVITÉ DU CSFP

Le Conseil scolaire francophone provincial a deux secteurs d'activité :



Programmes et services, préscolaire (*Bon Départ*) et maternelle à la 12^e année L'année qui précède leur entrée à la maternelle, les écoles francophones offrent aux enfants la possibilité de suivre le programme *Bon Départ*, destiné à les préparer à la maternelle. Les écoles francophones offrent les programmes et les cours prescrits ou approuvés par le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

1. Le transport

Le Conseil scolaire francophone provincial est responsable du transport des élèves de leur maison, aller et retour, en conformité aux politiques du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.



FAITS SAILLANTS ET PARTENARIATS

Inscriptions

Les inscriptions à la CSFP sont demeurées relativement stables en 2017-2018, mais elles ont diminué de neuf élèves pour atteindre 351. L'école Sainte-Anne et l'École Rocher-du-Nord ont offert la programmation secondaire. Il y a eu une diminution des cohortes au secondaire. Il est à noter que l'école Saint-Anne a également offert de la programmation aux élèves de niveau IV en 2017-2018, leur permettant ainsi la possibilité d'obtenir leur diplôme d'études secondaires.

Mise en place de programmes et formation professionnelle

En 2017-2018, tous les enseignants qui mettaient en œuvre de nouveaux programmes ont bénéficié de la formation professionnelle selon le modèle de formation actuel du Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance. Cela incluait la formation professionnelle dans le cadre de la mise en place de l'apprentissage par le jeu en 1^{re} année, ainsi que pour les sciences 3^e et 5^e et de Carrière et vie 2232 (module myBlueprint).

Le CSFP a continué sa pratique de clôture de deux jours pour les enseignants (octobre 2017).

Tous les enseignants ont participé à deux journées de formation et de rassemblement à l'École intermédiaire et secondaire francophone de Saint-Jean les 19 et 20 octobre. Les ateliers étaient définis en fonction des plans de développement des écoles et des besoins de programmation scolaire. Les thèmes ont inclus la technologie, le français (lecture et écriture), les mathématiques au primaire, l'éducation physique, les examens communs, PowerSchool, LGBTQ et les services aux élèves. La rétroaction des enseignants a été très positive ; tous ont indiqué qu'ils bénéficiaient grandement de cette coopération.

Les secrétaires des écoles ont bénéficié de deux journées de formation les 17 et 18 octobre pour PowerSchool. Les enseignantes de sciences de 3^e et de 5^e années ont fait de la formation pour la mise en œuvre des nouveaux programmes de sciences.

Administration

En 2017-2018, le CSFP a embauché une direction à l'école Notre-Dame-du-Cap et une direction pour la nouvelle école intermédiaire et secondaire, Rocher-du-Nord. Une gestionnaire en comptabilité et ressources humaines fut embauchée au siège social.

Infrastructure

Le CSFP est réjoui d'avoir ouvert l'école intermédiaire et secondaire Rocher-du-Nord en septembre 2017 de façon temporaire pour une période de cinq ans. Des rénovations mineures ont totalisé environ 350 000 \$. Le budget provincial a depuis annoncé 400 000 \$ dans le budget provincial 2017-2018 pour la planification de la nouvelle école M-12 et centre communautaire prévu pour l'ouverture en septembre 2022. Un plan d'affaires pour la demande de financement pour la nouvelle construction d'école est dans le stage préliminaire. Nous avons l'engagement du gouvernement provincial



(jusqu'au premier ministre) pour une toute nouvelle école dans la région de l'ouest de Saint-Jean.

Patrimoine canadien a financé une étude à Labrador City qui fournit une évaluation préliminaire de l'agrandissement du Centre éducatif l'ENVOL, et les besoins qui y sont décrits reposent sur des consultations menées auprès de la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL), du Conseil scolaire francophone de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP), ainsi que des organismes communautaires. L'équipe d'experts-conseils de SNC-Lavalin a présenté un rapport de 12 230 000 \$ pour le total du projet d'agrandissement d'école et centre communautaire. Suite à plusieurs demandes, l'école Notre-Dame-du-Cap a finalement reçu le financement pour les rénovations au gymnase, les fenêtres, peinture et rangement. Ce projet est en cours. Une demande de projet d'agrandissement fut identifiée pour une cafétéria, salle du personnel et salle de toilettes, subséquemment cette proposition fut présentée au MEDPE.

Un projet de réparation de briques sur les murs extérieurs de l'école des Grands-Vents fut accordé. De plus, un projet d'installation d'un système de sécurité à l'entrée sera en vigueur pour assurer la sécurité des élèves et du personnel de l'école.

Une demande de financement de 11 950 000 \$ pour l'agrandissement à l'école Boréale incluant un gymnase, une scène, toilettes et vestiaires, bibliothèque et salle du personnel, cafétéria et aire communautaire ainsi qu'une garderie et espace prématernelle fut déposée au MEDPE.

Relocalisation du siège social est toujours en exploration.

Partenariats

Pour atteindre les objectifs et les buts de son plan stratégique, le CSFP travaille avec les partenaires suivants :

1. Ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance

Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance est responsable de veiller au respect de la *Loi scolaire, 1997*, qui définit les rôles et responsabilités des conseils scolaires. Le Ministère détermine les programmes d'apprentissage et élabore les politiques administratives et éducatives qui s'appliquent aux conseils scolaires. Ces derniers sont imputables au ministère de l'Éducation pour la gestion de leurs programmes et services, ainsi que pour la gestion et l'administration de leurs ressources humaines et financières. Environ 89,5 % du budget total du CSFP provient du ministère de l'Éducation. La relation avec le MEDPE est devenue une relation beaucoup plus saine avec une très bonne communication avec la directrice générale de l'éducation, le président et les ministres. Le 11 juin 2018, le nouveau ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, l'honorable Al Hawkins a donné l'indication que nos projets actuels pourraient continuer, ce qui a été un gros soulagement pour nous.



2. Patrimoine canadien

Patrimoine canadien est le ministère fédéral responsable de négocier l'entente fédérale/provinciale pour les programmes de langues officielles en éducation (PLOÉ) avec la province de Terre-Neuve-et-Labrador. Cette entente assure le financement des services et des programmes supplémentaires requis pour l'enseignement dans la langue de la minorité, et pour la promotion de la langue française et des cultures francophones. Le CSFP reçoit 850 000 \$ annuel du PLOÉ, mais ce n'est pas suffisant pour les dépenses supplémentaires. Environ 8,7 % du budget total du CSFP provient de cette entente. Le reste du budget du CSFP (1,8 %) provient de la location des espaces au Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents et au Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne.

3. Organismes francophones

Au niveau provincial, la Fédération francophone de Terre-Neuve et du Labrador demeure un grand support pour le CSFP. À titre d'exemple, la loi de 1997 sur les écoles est en étude en partenariat avec la FFTNL. Sous la tutelle du FFTNL, Franco Jeunes demeure un groupe important au sein des élèves du CSFP surtout au niveau secondaire.

La Fédération des parents francophones de Terre-Neuve et du Labrador offre des programmes communautaires de récupération en français et gère les programmes de prématernelle dans les régions desservies par les écoles du CSFP. Des discussions ont débuté en but d'étudier l'intégration des garderies dans toutes les écoles. Les accords restent en place avec l'Association communautaire francophone de Saint-Jean pour le fonctionnement du Centre scolaire et communautaire des Grands-Vents et avec l'Association régionale de la côte Ouest pour la gestion du Centre scolaire et communautaire Sainte-Anne.

4. Autres partenaires

L'entente avec le NLESD pour le partage du transport scolaire à Happy Valley-Goose Bay et Labrador City est demeurée en vigueur en 2017-18. En outre, l'accord avec la Commission scolaire du Littoral de Québec s'est poursuivi, de sorte que les élèves francophones de la région de L'Anse-au-Clair puissent fréquenter l'école Mgr Scheffer, à Lourdes-de-Blanc-Sablon, au Québec.

RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

Quatre enjeux ont servi de lignes directrices pour déterminer les activités du CSFP du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2020. Ces enjeux sont :

1. Réussite des élèves des milieux minoritaires francophones ;
2. Bien-être des élèves et du personnel ;
3. Croissance, rayonnement et engagement communautaire ;
4. Gouvernance du conseil.



Cette section rendra compte des objectifs et indicateurs pour 2017-20 et de l'objectif annuel et des indicateurs pour 2017-18.

AXE 1 : RÉUSSITE DES ÉLÈVES DES MILIEUX MINORITAIRES FRANCOPHONES

Le Conseil scolaire francophone provincial est toujours soucieux de se conformer à son triple mandat, en milieu linguistique minoritaire : scolariser les jeunes de la communauté francophone, augmenter leur compréhension et leur connaissance des cultures francophones tout en favorisant le développement de l'aspect communautaire. Dans cette perspective, l'apprentissage de la langue constitue un enjeu majeur, car elle est fondamentale à tous les apprentissages des élèves. Le Conseil scolaire francophone provincial doit donc s'assurer que tout est mis en œuvre pour faciliter les apprentissages réalisés par chaque élève à l'école. Dans cette perspective, il est essentiel que le CSFP se penche sur son approche pédagogique, en lien avec les programmes, qui constituent le cœur des apprentissages des élèves et donc sur les résultats en lien avec ces apprentissages. Améliorer la réussite des élèves des milieux minoritaires francophones aura des retombées positives pour l'ensemble du CSFP. Les élèves seront bien outillés pour poursuivre des études postsecondaires ou travailler en anglais et en français.

But 1 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura de meilleures opportunités pour le succès des élèves.

Indicateurs :

- Amélioré les programmes éducatifs
- Amélioré l'utilisation de la technologie

Objectif 2017-2018 : D'ici le 30 juin 2018, le Conseil scolaire francophone provincial aura élaboré et mis en œuvre des initiatives pour soutenir le succès des élèves.

Indicateurs :

- Élaboré un plan de littératie
- Élaboré un plan de numératie pour les niveaux de 7 à 12
- Mis en place des communautés d'apprentissage professionnel (CAP) dans les écoles

Indicateur : Élaboré un plan de littératie

Le plan de littératie a été élaboré, et comprend quatre axes : l'enseignement et l'apprentissage ; l'évaluation et le rendement ; le développement professionnel ; et la promotion de la lecture. Au cours de 2017-2018, les travaux du plan de littératie avaient



pour but la création du cadre pour l'évaluation et l'apprentissage et de s'assurer l'uniformité à l'égard du mesure du rendement des élèves.

Suite à la pleine mise en place du *Modèle d'intervention pour la réussite des élèves : la lecture et l'écriture au primaire* en 2016-2017, le CSFP a étendu au niveau élémentaire les principes du modèle d'intervention. Ainsi, à partir de 2017-2018, tous les enseignants de littératie M à 6 élaborent le profil de lecture de chaque élève du primaire et de l'élémentaire, afin de repérer les besoins des élèves et d'y répondre par le biais de stratégies d'enseignement efficaces. Il est important de souligner que la littératie en M-6 est un objectif majeur en tant qu'aspect fondamental de tout le curriculum et en tant que base pour la planification et les initiatives futures. C'est alors que le CSFP déploie tant de ressources à soutenir la littératie aux niveaux primaire et élémentaire.

La participation d'enseignants à divers perfectionnements a permis la mise en place de nouvelles stratégies et ressources. La mesure du niveau de lecture des élèves étant si importante, les enseignants (surtout ceux de l'élémentaire) et les enseignantes-ressources pédagogiques ont suivi une formation à propos de l'utilisation de la ressource d'évaluation *GB+* pour mesurer les habiletés en lecture des élèves. Cette formation a outillé les enseignants à exploiter la ressource d'évaluation *GB+*, et ainsi à mieux intervenir auprès des élèves pour assurer leur cheminement en lecture.

D'autres occasions de développement professionnel ont permis aux enseignants de se perfectionner au profit de leurs élèves. Les enseignants de français à l'élémentaire ont bénéficié de formation à propos des normes de rendement en écriture lors de la formation générale du CSFP en octobre 2017. D'autres activités de perfectionnement ont inclus celles de Reading Recovery (l'Ontario), Sommet du numérique (Montréal), l'Association québécoise d'utilisateurs d'outils technologiques à des fins pédagogiques et sociales (Québec) et Réussite éducative (Québec). Les participants ont assumé leur leadership en matière de littératie, par la suite, en partageant leurs apprentissages avec les collègues du CSFP.

En 2017-2018, des membres du personnel pédagogique du siège social du CSFP et le personnel de l'école des Grands-Vents ont participé à de la formation offerte par le MÉDPE pour la première cohorte d'écoles de l'initiative primaire-élémentaire, dont l'école des Grands-Vents fait partie. Les principes de l'enseignement et l'apprentissage adaptés aux élèves et le modèle à trois niveaux comme protocole d'accompagnement aux élèves ont été présentés, et ont fait l'objet du développement professionnel de ce groupe au cours du printemps 2018 pour la pleine mise en œuvre à la rentrée 2018.

Mettre en place des outils pour standardiser l'évaluation de la lecture jusqu'à la fin de l'élémentaire et fournir du développement professionnel aux enseignants assurent un cadre dans lequel le rendement en lecture des élèves s'améliore.

Afin de promouvoir la lecture chez les élèves, le CSFP a facilité l'obtention d'une carte de bibliothèque par les élèves, pour avoir l'accès à des livres numériques et des revues et magazines. Ceci était un projet très avantageux, notamment pour les élèves en région éloignée sans accès facile à une bibliothèque locale. Le projet a complété l'achat de matériel de lecture pour les bibliothèques des classes et des écoles. Il est évident que l'accès à du matériel de lecture de divers genres et supports est motivant pour les élèves, et soutient le développement de leurs compétences en lecture.



Les interventions en littératie ont été variées et opportunes qui ont certainement eu un impact sur l'accompagnement optimisé des élèves et l'amélioration du niveau de diplomation au secondaire, donc un meilleur rendement des élèves.

Indicateur : Élaboré un plan de numératie pour les niveaux de 7 à 12

Un plan de numératie pour les niveaux 7 à 12 a été élaboré en 2017-18, et comprend quatre axes : l'enseignement et l'apprentissage ; l'évaluation et le rendement ; le développement professionnel ; et la promotion des mathématiques. Le CSFP a mis en œuvre certaines initiatives découlant du plan de numératie. Le CSFP poursuit avec une banque d'évaluation et de critères d'évaluation pour accompagner les enseignants dans l'élaboration d'évaluations appropriées. L'élaboration des examens des cours de maths de la 7^e à la 12^e s'est uniformisée. Travaillant ensemble, les enseignants ont créé des examens communs selon un format défini. Cette initiative assure la qualité des examens qui reflètent fidèlement les résultats d'apprentissage et les niveaux de questionnement.

Les enseignants ont également intégré davantage la technologie en 2017-2018. Ils ont incorporé du codage dans les cours, ce qui favorisait aussi l'approche transdisciplinaire. Les enseignants ont aussi eu l'occasion d'intégrer de la robotique dans leurs cours, ce qui favorisait l'inclusion des mathématiques de façon transdisciplinaire.

Un projet qui s'est avéré fort utile aux enseignants M à 2 était l'élaboration d'un tableau des résultats d'apprentissage spécifiques pour les cours de maths/santé/sciences. Ceci a soutenu les enseignants à organiser leurs programmes et à répondre aux besoins des élèves dans un contexte de l'apprentissage par le jeu.

Une initiative qui a évolué en 2017-2018 était les descriptions de cours. Toutes les descriptions de cours ont été mises à jour, et pour les cours du secondaire, les tableaux de spécifications révisées et validées. Un nouveau projet était la préparation d'un examen à blanc pour Maths 3231. Ce fut un exercice utile pour les élèves pour leur préparation à l'examen du MÉDPE.

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, le CSFP a continué à améliorer l'accès au perfectionnement des enseignants et a facilité des occasions pour les enseignants à participer à des activités d'apprentissage professionnel. Les enseignants du primaire ont participé à une formation de maths à la formation générale du CSFP en octobre 2017 qui portait sur les stratégies de calcul mental, les jeux et les tables de multiplication. En plus, des membres du personnel ont assisté au congrès de l'Association québécoise d'utilisateurs d'outils technologiques à des fins pédagogiques et sociales et au Sommet du numérique, qui traite de l'exploitation du numérique dans la salle de classe. La participation d'enseignants à divers perfectionnements a permis la mise en place de nouvelles stratégies et ressources. De fait, les enseignants partagent leurs apprentissages avec leurs collègues dans le but de rendre l'enseignement plus efficace.



Indicateur : Mis en place des communautés d'apprentissage professionnelle (CAP) dans les écoles

La formation/rencontres de directions (au cours de l'année scolaire 2017-2018) pour partage de pratiques et formation (ex. gestion, administration) a fourni l'appui nécessaire pour former une administration fonctionnelle et efficace des écoles, et représentaient le début d'une communauté d'apprentissage professionnelle. Vu la réalité géographique du CSFP, on a misé sur la technologie pour la mise en place de communautés d'apprentissage professionnelle. En 2017-18, la communauté d'apprentissage professionnelle pour l'apprentissage par le jeu s'est élargie, pour inclure les enseignants de 2^e année. Les enseignants avaient l'occasion de s'échanger par le biais de la technologie, en exploitant les applications Google. L'élaboration des examens communs de la 7^e à la 12^e a aussi permis aux enseignants de travailler ensemble en communauté d'apprentissage virtuelle.

Objectif 2018-2019 :

D'ici le 30 juin 2019, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué à mettre en œuvre des initiatives pour soutenir le succès des élèves.

Indicateurs :

- Mis en place des communautés d'apprentissage professionnelles en lecture et en numératie
- Continué à faire de la formation en littératie et en numératie
- Mis en place le plan de numératie 7 à 12
- Continué la mise en place le plan de littératie M à 6
- Continué à intégrer le codage et la technologie à la programmation

AXE 2 : BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES ET DU PERSONNEL

Le Conseil scolaire francophone provincial, à l'appui de l'Initiative pour des écoles sécuritaires et accueillantes, continue de promouvoir des environnements d'apprentissage sécuritaires et accueillants et à être proactif et préventif dans sa manière d'aborder les problèmes de violence. En 2017-18, le Conseil a utilisé sa politique pour fournir des lignes directrices au niveau du développement et du maintien d'un environnement d'apprentissage sécuritaire, accueillant et inclusif. De plus, cette politique aidera le Conseil en définissant une structure pour la collecte et l'analyse des données qui serviront à élaborer les plans de développement des écoles, à les mettre en œuvre et assurer la responsabilisation.

But 2 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré les environnements scolaires pour les élèves.

Indicateurs :

- Mis en œuvre des initiatives scolaires sécuritaires et accueillantes
- Mis en œuvre des initiatives de bien-être

Objectif 2017-2018 :

D'ici le 30 juin 2018, le Conseil scolaire francophone provincial aura élaboré et mis en œuvre des initiatives pour assurer des environnements scolaires sécuritaires, sains et accueillants.

Indicateurs :

- Poursuivi la mise en œuvre de mesures de soutien au comportement positif et contre l'intimidation
- Élaboré un protocole d'entente et un plan d'action d'urgence dans les écoles
- Développé des programmes de bien-être

Indicateur : Poursuivi la mise en œuvre de mesures de soutien au comportement positif et contre l'intimidation

Le CSFP a continué à améliorer les procédures et de faire la mise en œuvre de mesures de soutien au comportement positif et contre l'intimidation pour assurer des écoles accueillantes et sécuritaires. Le code de vie de toutes les écoles a été révisé. Aussi à la fin de 2017-2018, on peut maintenant dire que la gestion du comportement par le biais du soutien au comportement positif est considérée être pleinement implantée au sein du conseil scolaire.

Les directions d'école ont suivi une formation à propos de la justice réparatrice. La justice réparatrice est une approche de modification de comportement par le biais d'interrelation positive qui permet d'assurer à l'élève une écoute active à propos des préjudices vécus personnellement ou de son comportement portant préjudice envers ses pairs. Cette approche est à intégrer au code de vie des écoles.

Une trousse à propos de la cyber-sécurité, avec des activités clé en main, a été préparée par l'enseignante en technopédagogie. Les enseignants ont suivi une formation à propos de la citoyenneté numérique, et comment protéger la sécurité des élèves et contrer la cyber-intimidation. Au cours de 2017-2018, les enseignants de chaque école ont fait des activités de

la trousse afin de sensibiliser les élèves à l'importance de la sécurité en ligne et de la citoyenneté numérique. Le CSFP continue, donc, à mettre en place des initiatives liées à la politique des écoles accueillantes et sécuritaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

Objectif 2018-2019 :

D'ici le 30 juin 2019, le Conseil scolaire francophone provincial continuera à mettre en œuvre des initiatives appuyant des environnements scolaires sécuritaires, sains et accueillants.

Indicateurs

- Continué la mise en place d'initiatives pour appuyer le bien-être mental des élèves et du personnel
- Continué la mise en place d'initiatives pour soutenir la sécurité des élèves et du personnel
- Continué la mise en place des initiatives pour soutenir la citoyenneté numérique et la sécurité en ligne
- Continué la mise en place des initiatives pour contrer l'intimidation

AXE 3 : CROISSANCE, RAYONNEMENT ET ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Le Conseil scolaire francophone provincial favorisera la croissance pour augmenter la population d'élèves à tous les niveaux et développer des mécanismes tels qu'un plan de transition pour la rétention des élèves secondaires dans le but d'augmenter le taux de diplomation. Le Conseil scolaire francophone provincial encouragera également de solides liens communautaires pour fournir à nos élèves l'équilibre entre ce qu'ils apprennent en classe et comment cela s'applique à la vie courante.

But 3 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura une portée accrue et l'engagement communautaire pour augmenter la population étudiante.

Indicateurs :

- Augmenté la promotion du CSFP
- Élargi les programmes pour augmenter la population étudiante
- Développé des partenariats avec des organisations communautaires locales et provinciales
- Amélioré les environnements de travail et d'apprentissage positifs

Objectif 1 :

D'ici le 30 juin 2018, le Conseil scolaire francophone provincial aura initié des activités pour promouvoir la croissance et l'engagement communautaire.

Indicateurs :

- Exploré et identifié des clients potentiels tels que les ayants droits

- Développé des stratégies de marketing à travers la province pour augmenter la visibilité
- Initié des activités avec des partenaires dans diverses communautés
- Préconisé de nouvelles infrastructures pour établir ou améliorer les installations d'apprentissage et de travail

Indicateur : Exploré et identifié des clients potentiels tels que les ayant droits

En 2017-18 le CSFP a exploré et identifié des clients potentiels de façon préliminaire. Le recensement 2016 a pour but de capturé des données telles que les ayant droits ; cependant, les questions ne permettent pas d'identifier les données au complet. Heureusement avec l'effort de la FNCSF, l'appui juridique et des conseils scolaires francophones au Canada hors Québec, deux questions s'ajouteront au prochain recensement qui permettra aux ayants droits de s'identifier.

Une analyse au sujet des inscriptions potentielles du CSFP dans la grande région de Saint-Jean furent exécutée. Les données préliminaires sur les données du recensement 2016 de Statistiques Canada fut obtenues. Les données du recensement de 2016 sont les meilleures données actuellement disponibles pour estimer le nombre d'élèves éligibles pour s'inscrire dans les écoles du CSFP. Les données du recensement ont toutefois leurs limites, car elles permettent de réaliser une analyse exacte de la population potentielle d'élèves ayant au moins un parent titulaire de droits en vertu de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés (la «Charte») n'est pas actuellement recueilli par le recensement.

Indicateur : Développé des stratégies de marketing à travers la province pour augmenter la visibilité

En 2017-18 l'agente de communication et de marketing travaillait à temps partiel sur les dossiers de communication et de promotion ; il s'agit d'un poste hybride, avec des tâches supplémentaires en animation culturelle et soutien administratif (pour la direction générale et le conseil d'administration). Malgré les contraintes qu'entraîne le nombre de dossiers dont l'agente est responsable, le domaine de communications est assuré de façon plus soutenue. Elle s'occupait de la rédaction et de la diffusion des communications des activités et des différents programmes du CSFP, et soutenait la promotion des six écoles du CSFP.

Dans chaque édition du *Gaboteur* il a apparu la publication d'une chronique du CSFP. « Bons coups » et réussites des élèves et des écoles ont été publicisés, pour rehausser l'image des écoles du CSFP. L'utilisation des outils (site web, Facebook, Twitter) s'est maintenue (sans en être augmentée). L'utilisation accrue des médias sociaux et de l'Internet sert comme moyen de communication et de diffusion des messages du CSFP. Dans le but de soutenir les écoles à la communication, des conseils ont été offerts aux écoles en matière de communication et de marketing (objets promotionnels, par exemple). Le site du CSFP et des écoles se sont maintenus et ont été alimentés de nouvelles et d'informations. Au moins une personne de chaque école a alimenté le site de l'école et sa page Facebook. L'agente de communication a alimenté le site web du CSFP pour les réunions et des communications du conseil d'administration. La page Facebook et le compte Twitter du CSFP, ainsi que ceux des écoles, ont été actifs et alimentés. Des outils de communication et de publicités ont été produits. De nouveaux dépliants d'information pour certaines écoles ont été créés et distribués. Soyez à l'écoute, une célébration pour la 20^e année de création du CSFP est prévue pour l'automne

2018.

Dans la catégorie défi majeure. Nous subissons les effets d'une pénurie nationale d'éducateurs francophones. Notre rentrée scolaire 2018-19 nous a présenté des défis au niveau des ressources humaines. La pénurie d'enseignants francophones nous affecte de façon considérable, surtout dans les régions. Ce manque de personnel semble s'avérer pour être le défi de l'année. Notre financement demeure également un défi considérable. Nous avons plus de projets et d'objectifs que nous avons des ressources afin de les accomplir. Chaque employé assume des tâches et responsabilités multiples. En matière d'équivalence par rapport à l'offre du côté anglophone, il existe toujours un écart considérable à tous les niveaux. Le recrutement et la rétention d'élèves sont toujours nos plus grands défis. Nous allons développer des stratégies pour adresser ces défis. La direction de l'éducation travaille poursuit différentes initiatives afin de limiter l'impact au niveau du CSFP. Cette pénurie affecte le pays au complet, donc nous allons devoir travailler de façon très originale afin de répondre aux besoins actuels et futurs. Ce ne sont pas des problèmes insurmontables, mais nous avons sans aucun doute encore beaucoup de travail à accomplir à ce niveau. En 2017-18 les postes d'enseignants qui sont comblés sont par du personnel qualifié. Le CSFP a participé à des salons-carrière (Université de Moncton, Université Mémorial de Terre-Neuve-et-Labrador, Montréal). Le CSFP a fait des annonces chez des agences de recrutement en ligne, aux universités et dans des journaux. Les cours de maths, sciences, français et anglais du secondaire sont enseignés par les spécialistes, donc dans la mesure du possible on vise à augmenter le nombre de spécialistes. En 2017-18 heureusement il y a une meilleure rétention du personnel (moins de départs non-motivés ; départs pour raison de congé seulement). Notre horizon demeure très occupé.

Indicateur : Initié des activités avec des partenaires dans diverses communautés

L'agente de communication et marketing a communiqué avec la ville de St. John's et des communautés environnantes telles que Mount Pearl, Paradise et Conception Bay South pour augmenter la visibilité sur les Sitewebs municipaux. Ils ont tous démontré un intérêt de créer un lien vers le site du CSFP et d'augmenter le français sur le site.

Une première rencontre entre le CSFP et le maire des communautés de Corner Brooke et de Stephenville où l'on retrouve une population francophone. Autant que le président et la directrice de l'éducation ont été bien reçu dans les deux villes, le CSFP a décidé de poursuivre avec une l'exploration d'une école francophone à Stephenville en premier. Des rencontres se poursuivront à Stephenville.

Le CSFP a tissé ses liens avec le Ministère de l'Éducation et Développement de la petite enfance (MEDPE) plus que jamais. Une belle relation s'est également installée avec le Newfoundland and Labrador English School District (NLESD) plus particulièrement entre les deux directions de l'éducation. De plus, le CSFP a augmenté ses communications à divers niveaux avec les organismes francophones tels que la Fédération des francophones de Terre-Neuve et du Labrador (FFTNL), la Fédération des parents francophones de Terre Neuve et du Labrador (FPTNL), l'Association Communautaire Francophone de Saint-Jean (ACFSJ), le Réseau de développement économique et d'employabilité de Terre-Neuve-et-Labrador (RDÉE TNL), ainsi que Le Gaboteur.

Indicateur : Préconisé de nouvelles infrastructures pour établir ou améliorer les installations d'apprentissage et de travail

En 2017-18 était la première année pour la nouvelle école intermédiaire et secondaire à Saint-Jean, Rocher-du-Nord. La gestion d'une école n'est jamais simple, encore plus difficile dans sa première année d'opération. Pour renchérir sur le défi, cette école fut ouverte de façon très rapide. L'équipe s'est donnée pour y arriver et puis ils en ont fait un grand succès. Rocher-du-Nord connaît maintenant sa deuxième année d'opération puis on y constate un environnement éducatif dynamique et professionnel. Étant donné que l'édifice de Rocher-du-Nord nous est prêté par la Roman Catholic Episcopal Corporation (RCEC) pour une période de cinq ans, une solution sera absolument nécessaire pour l'année 2022. Le ministère s'est engagé à nous fournir une école neuve et nous avons approché le gouvernement fédéral afin d'avoir leur engagement de financer en partie cet édifice pour en faire un centre scolaire communautaire. En mars 2018, la province a annoncé un financement de 400 000 \$ pour la planification de la nouvelle école M-12 et centre communautaire.

Nous avons fait pendant l'année une consultation publique par rapport à un partage d'édifice proposé pour les élèves de l'école Notre-Dame-du-Cap. Plus particulièrement une rencontre publique avec le conseil scolaire anglophone NLESD en novembre 2017. La proposition était de partager l'édifice avec une école anglophone. La perception du public était qu'un tel partage serait une grave erreur. Les informations retenues de cette consultation ont été partagées avec les membres du conseil d'administration et suite à cela nous avons pris la décision d'abandonner l'idée de partager une école et plutôt de faire financer les réparations de l'école actuelle à Cap St-George. Malgré que le fait d'avoir même considéré une telle idée a choqué plusieurs membres de la communauté. Nous avons pu retourner vers le gouvernement provincial pour répondre que le partage d'édifice ne serait pas acceptable pour la communauté. De plus, nous avons pu prouver qu'un projet de consultation publique en vaut la peine puisque nous avons retenu l'opinion de la communauté afin de prendre la bonne décision. Enfin, nous avons décroché le financement pour les réparations de l'école Notre-Dame-du-Cap.

Le Conseil scolaire francophone provincial (CSFP) a fait une demande au MEDPE pour le financement du projet d'agrandissement pour l'École Boréale à Happy Valley-Goose Bay. Ce projet est en réponse au manque de respect actuel au droit constitutionnel d'égalité en éducation, en raison de l'absence du gymnase (puisque actuellement les écoles anglophones à proximité en ont et pas la nôtre). Ce projet d'expansion créera un lieu propice positif à l'apprentissage et dans un milieu permettant de vivre sa francophonie culturelle. L'ajout de salles de classes et d'un gymnase n'est que des exemples. En étant le seul Conseil scolaire francophone en province, il est primordial de collaborer entièrement avec nos organismes francophones de Terre-Neuve-et-Labrador dans le but d'assurer les services de qualité à nos communautés francophones en situation minoritaire. De ce fait, l'étude de faisabilité a démontré l'importance d'engendrer un Centre Communautaire et de jumeler une garderie pour la communauté francophone. L'approbation de financement au provincial viendra appuyer la demande de financement du provincial au fédéral. C'est au Département de l'Éducation (et à lui seul) qu'il revient de solliciter les fonds fédéraux, dans le cadre du Fonds des infrastructures communautaires de Patrimoine canadien.

Le Conseil scolaire francophone provincial (CSFP) a jugé mieux de mettre au courant le MEDPE pour la demande de financement éventuelle du projet d'agrandissement pour le Centre éducatif l'ENVOL. Ce projet est en réponse au manque de respect actuel au droit constitutionnel d'égalité en éducation, en raison de l'absence d'un grand gymnase, d'une cafétéria et d'un centre communautaire. L'objectif de l'étude de faisabilité du

projet d'agrandissement du Centre éducatif l'ENVOL est d'évaluer la possibilité d'ajouter de l'infrastructure communautaire sur le site du Centre éducatif l'ENVOL de Labrador City. En fonction des besoins de la communauté relevés par la FFTNL, la possibilité d'ajouter un gymnase ainsi que des zones communautaires et de garderie pour les enfants, y compris un terrain de jeux extérieur, est évaluée dans le cadre de la présente étude. Selon les prévisions, la superficie de terrain disponible sera un facteur limitant important. La superficie disponible du terrain sur lequel se trouve l'école est limitée parce que celui-ci est entouré d'une route municipale et de lots adjacents où il y a de la construction. Cette étude évaluera les conséquences des restrictions en matière de terrain sur la faisabilité du projet d'agrandissement. Cette étude indiquera aussi à la communauté scolaire francophone une orientation à suivre pour construire, à l'échelle régionale et à celle communautaire, de la nouvelle infrastructure pour développer le cadre stratégique du *PDG*. En particulier, elle permettra de développer l'un des axes stratégiques du *PDG*, soit « Nos espaces, nos communautés : Une communauté francophone accueillante et unie dans sa diversité favorisant l'élargissement de la francophonie de la province ».

Suite à un besoin d'agrandissement des bureaux administratifs, le CA a appuyé le CSFP dans le but de réaliser une étude pour le projet de relocalisation du siège social lors de la réunion régulière du conseil d'administration en octobre 2017. Certains locaux ont été étudiés, mais rien n'a encore été décidé.

Objectif 2018-2019 :

D'ici le 30 juin 2019, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué à mettre en œuvre des activités visant à promouvoir la croissance et l'engagement communautaire.

Indicateurs

Indicateurs

- Adopté une nouvelle marque

AXE 4 : GOUVERNANCE DU CONSEIL

But 4 :

D'ici le 30 juin 2020, le Conseil scolaire francophone provincial aura amélioré sa structure de gouvernance.

Indicateurs :

- Analysé et révisé les politiques
- Augmenté la formation pour les conseillers et conseillères scolaires
- Augmenté la communication avec les parents, les élèves et le personnel
- Développé un modèle de gouvernance

Objectif 1 :

D'ici le 30 juin 2018, le Conseil scolaire francophone provincial aura initié des activités visant à améliorer sa structure de gouvernance.

Indicateurs :

- Offert une formation sur la gouvernance aux conseillers scolaires et aux employés de gestion
- Établi des sous-comités
- Implanté un modèle de gouvernance

Indicateur : Offert une formation sur la gouvernance aux conseillers scolaires et aux employés de gestion

Une formation sur la gouvernance fut offerte par Maître Paul Marshall et son assistant Maître Joël Rocque du cabinet Emond Harnden LLP d'Ottawa. Ils ont animé une session intense échelonnée sur deux jours lors de la fin de semaine de l'assemblée générale annuelle du CSFP du 17 au 19 novembre qui a eu lieu à St. John's. Les sujets abordés étaient les suivants :

- Aperçu de la Schools Act, 1997
- Gouvernance
- Droits constitutionnels (art. 23 de la Charte)
- Emploi, fonctions et congédiement du personnel scolaire
- Droits de la personne
- Discipline, suspension et renvoi d'élèves

Ce fut une formation très chargée, mais à la fois utile et nécessaire pour que les conseillères et conseillers scolaires soient à l'aise dans le rôle d'élu. Une formation du côté technologique pour utilisation efficace des outils communications et pour se brancher aux réunions du CA de façon virtuelle fut offert individuellement et sur demande par le directeur des TIC.

Indicateur : Établi des sous-comités

Tel que stimulé dans la loi sur les écoles, 1997, le CSFP est dans l'obligation d'établir qu'un sous-comité de l'exécutif au conseil d'administration. Le comité exécutif est dont formé du président, premier vice-président, deuxième vice-président et de la direction générale de l'éducation. Ce comité se rencontre au besoin afin de prendre connaissance des plus grandes questions, souvent politiques, pour ensuite mieux appuyer les autres membres du conseil à prendre la meilleure décision.

Un comité de construction fut créé pour mieux étudier les décisions liées aux infrastructures. Le mandat du travail est d'appuyer la direction générale dans les projets de construction, de comprendre les projets avant de présenter au conseil d'administration et de préparer les résolutions pour le conseil d'administration. Durant les réunions ils étudient les faits saillants des discussions, les activités clés, les issues et les défis, et se termine avec une mise à jour suivi des prochaines étapes. Trois membres du conseil d'administration ainsi que la direction générale se regroupe sur ce comité actif au besoin dans le but de fournir les informations qui pourront venir aider les conseillers à comprendre le contexte et les enjeux avant de prendre une décision qui pourrait avoir un impact majeur sur le CSFP.

Indicateur : Implanté un modèle de gouvernance

Le conseil d'administration a eu le plaisir de se rassembler lors d'une retraite afin d'établir un

modèle de gouvernance et de pouvoir retravailler la vision, la mission et les valeurs du conseil. Ce fut un excellent évènement qui s'est très bien déroulé, non seulement qu'ils ont pu travailler vers le but de réexaminer la vision, la mission et les valeurs, mais ils ont pu également avoir deux séances avec le président et directeur de la Fédération Nationale des Conseils Scolaires Francophones (FNCSF). Grâce à leur merveilleuse présentation, ils ont pu comprendre de quelle façon la fédération nationale peut aider le CSFP à effectuer leurs mandats et à mettre de l'emphase au niveau national sur certains sujets.

Il est juste de dire que le modèle de gouvernance n'est pas un en particulier, mais un modèle individualisé en se basant sur différentes idées de certains d'autres modèles de gouvernance telle que Carver par exemple.

Le CSFP s'est doté d'un plan stratégique qui encadrerait ses activités jusqu'en 2017. Dans cette même année, une première ébauche d'un plan révisé a été présentée au Ministère qui a modifié le plan pour répondre à ses exigences. À l'intérieur des axes d'intervention, un souhait de revoir la vision et la mission du conseil pour le prochain exercice était prévu. La composition du conseil a été modifiée avec l'arrivée de nouveaux membres et il était opportun de se concentrer sur un exercice qui permettrait une réflexion ciblée, soit un bilan diagnostique du conseil et de ses activités liées au plan stratégique. Le but de la rencontre du 25 et 26 août fut d'initier cette réflexion stratégique et de se concerter sur la vision et la mission du conseil.

Un questionnement initial sur la vision et la mission actuelles a été amorcé. L'élaboration du plan stratégique et de ses axes permettra de cibler l'évolution entre la situation actuelle et la situation désirée. Pour cette rencontre, on se limite à la révision de la vision et de la mission du plan stratégique en cours d'élaboration. La participation des conseillers et des administrateurs a été exemplaire. L'engagement de chacun a permis de s'acquitter de la tâche prévue. Le bilan diagnostique du conseil pourra nourrir les réflexions et les décisions sur le plan opérationnel. Un plan de communication devrait être élaboré dans le but de bien faire connaître le plan stratégique. Ce plan permettra de confirmer de nouveaux partenariats et de nourrir la collaboration professionnelle, élément essentiel dans l'accomplissement des axes d'intervention. La retraite a été un franc succès. Au courant de l'année, le CSFP a pu également commencer à mettre en œuvre son plan stratégique et les conseillers en ont discuté en groupe également. Toutes les activités du conseil sont d'une manière ou d'une autre justifiables en ce qui concerne l'exécution de son plan stratégique. Les conseillers prendront le temps d'ailleurs d'assurer la réalisation de celui-ci régulièrement afin d'être certain de l'exécuter le plus possible selon les réalités qui peuvent changer de temps en temps. Il est certain que le but de produire et exécuter un plan stratégique est facilité du fait que depuis plusieurs mois, le conseil est de plus en plus stable. En 2018, nous avons un conseil plutôt stable, c'est-à-dire, tous les sièges sont occupés, toutes les régions sont représentées de façon égale et que tous les conseillers comprennent les enjeux.

Objectif 2018-2019 :

D'ici le 30 juin 2019, le Conseil scolaire francophone provincial aura continué à mettre en œuvre des activités visant à améliorer sa structure de gouvernance.

Indicateurs :

- Révisé les politiques de gouvernance
- Développé des lignes de conduites et politiques (ex. conflit d'intérêt)

- Adopté des résolutions de politiques

FAITS SAILLANTS 2017-2018, PAR ÉCOLE

École Boréale :

Nouvelle direction d'école : poste comblé par une enseignante déjà en place depuis plusieurs années à Boréale;

Halloween : construction d'un monstre géant et création d'histoires à son propos et rédaction et illustration d'un recueil de texte d'horreur;

Atelier de gumboot proposée par le *Réseau immigration francophone de Terre-Neuve-et-Labrador* et le *Projet Ose* afin de souligner la semaine nationale de l'immigration francophone 2017 et de célébrer la diversité culturelle;

42^e édition du Creative Arts Festival Labrador : création d'une pièce de théâtre (élèves de 3^e à 6^e année), présentée au O'Brian Center et participation à des ateliers artistiques pour tous les élèves de l'école (musique, contes, etc.);

Création de la nouvelle mascotte de l'école, utilisée pour le renforcement du comportement positif;

Fête de la Chandeleur : fabrication de crêpes cuisinées par les élèves de la classe de 6^e-7^e année et partage avec les plus petits.

St-Valentin : échange de valentins entre différentes écoles francophones à travers le Canada (Québec, Colombie-Britannique, Manitoba et Terre-Neuve)

Rendez-vous de la Francophonie : fabrication par les élèves de leur drapeau franco-terre-neuvien-et-labradorien, participation à l'activité de Salm (poésie rythmée) *Slam tes mots*; participation au concours national de photo *Franco portraits*, proposé l'ACELF

Concours d'art oratoire : les élèves de 4^e à 10^e année ont participé au Concours d'art oratoire du CSFP et ont accueilli la finale provinciale les 26 et 27 avril 2018

Sensibilisation contre l'intimidation : les 6^e à 10^e année ont présenté aux autres élèves de l'école un vidéo-choc réalisé par le groupe, expliquant ce qu'est l'intimidation, de son impact négatif et la forme qu'elle peut prendre.

Sortie plein air au *Birch Brook Nordic Ski Club* (ski, raquette, glissade)

Concours de collecte de mitaines par le Groupe COMPAS immigration

École Notre-Dame-du-Cap

Retour en poste d'une ancienne direction ;

Atelier de gumboot;

Movember : participation au mouvement mondial de sensibilisation de l'opinion publique et de lever des fonds pour la recherche sur les maladies masculines telles que le cancer de la prostate;

Spectacle de Noël;

Sessions de natation mensuelles dans le cadre du cours d'éducation physique;

Le Marché : événement sporadique organisé pour récompenser les élèves qui font des efforts pour s'améliorer en français et en mathématique;

Fête de la Chandeleur : En février, un repas communautaire, servi à la Chandeleur (une vieille tradition franco-terre-neuvienne) fut un succès;

Dart Outdoors NL et Carnaval d'hiver de l'Association des Terre-neuviens français : En février, un après-midi plein air a été organisé à l'occasion de ces deux événements;

Journée contre l'intimidation (22 février) : Port du t-shirt rose par tous les élèves;

Concours d'art oratoire : finale locale en mars

Rendez-vous de la francophonie 2018 : Participation à un atelier d'introduction à l'improvisation théâtrale, à un marathon de lecture, à l'heure du conte et à une journée esprit d'école;

Participation Nation : Les élèves découvrent et de pratiquent différents sports, en plus de participer aux tournois amicaux;

Défi des cubes énergie du Réseau santé de la FFTNL : Les élèves ramassent des cubes énergies durant 1 mois. Chaque cube représente 15 minutes d'exercices;

Foire du patrimoine (Heritage Fair): Les élèves partagent leurs découvertes sur l'histoire de Terre-Neuve et d'ailleurs;

Concours de collecte de mitaines par le Groupe COMPAS immigration;

Cours d'accordéon animés par un artiste local, de novembre à mai, pour toute l'école.

École Sainte-Anne :

Club de musique;

Programme des petits déjeuners;

Élection du Conseil des élèves (septembre);

Marche Terry Fox (octobre);

Jamarama (octobre) : Permet d'amasser des fonds pour l'hôpital pour enfant Janeway;

Atelier de gumboot pour élèves de la maternelle à la 9^e année;

70^e congrès de l'ACELF (Association canadienne d'éducation de langue française), septembre : Trois représentants de l'École Sainte-Anne se sont rendus à Calgary pour y assister;

Spectacle de Noël (décembre);

Sortie curling et cinéma à Stephenville (décembre);

Journée Debout contre l'intimidation (février): port du t-shirt rose;

Semaine de l'éducation (février) : Organisation d'une Journée carrière a été organisée;

Journée du drapeau franco-terre-neuvien-et-labradorien : Participation à l'évènement « Affiche tes couleurs » en s'habillant en bleu, blanc, rouge et jaune et en se prenant en photo avec le drapeau;

Concours d'art oratoire de l'école (mars);

Conférence Parlons Sciences : Cinq élèves de la 9^e et 10^e année se sont rendus à Saint-Jean, le 26 avril, pour y participer;

Foire du patrimoine (Programme Jeunes ambassadeur) : Une élève de l'école s'est vue décerner ce prix du Programme Jeune ambassadeur qui lui a permis d'aller en France pour mieux comprendre le rôle qu'ont joué les Canadiens lors des première et deuxième guerres mondiales;

Participation au concours Défis des cubes énergie;

Présentation du documentaire *Indianoak, dans les sillages de l'histoire*, relatant une expédition en bateau basque dans les eaux de Terre-Neuve, présenté en simultané dans les écoles Rocher-du-Nord et Boréale;
12 finissants en 2018.

École des Grands-Vents :

Visite du Véhicube du Grand défi Pierre Lavoie (septembre) : Activité offerte et organisée par le Réseau Santé en français de TNL, conçu pour faire vivre aux élèves une expérience interactive, santé et sportive;

Sortie des maternelles à la Ferme écologique Lester, à Saint-Jean (octobre)

Participation de l'école au Jamarama pour amasser des fonds pour l'hôpital pour enfant Janeway;

Jour du Souvenir (novembre) Présentation d'une pièce de théâtre écrite et interprétée par les élèves de 6^e année sur la 1^{re} Guerre Mondiale;

Cours de patin (janvier à mars) pour les élèves de la maternelle à la 3^e année.

Cours de natation pour les élèves de 4^e à 6^e année;

Entraînement des équipes de basketball et participation à plusieurs tournois;

Journée olympique pour tous les élèves de l'école;

Concours d'art oratoire : un élève de 6^e année a remporté la finale régionale pour l'élémentaire;

Semaine de la francophonie 2018 (19 au 21 mars) : Lectures de contes pour tous, jeux de découverte d'expressions françaises et d'auteurs-compositeurs-interprètes francophones;

Sortie des maternelles au Centre d'interprétation de Manuels River, à Conception Bay South;

Présentation de l'exposition *Musée des traditions* par les 3^e années, où ils présentaient des traditions provenant de différents pays et de différentes époques;

Tournoi d'*Ultimate Frisbee* (mai) pour les élèves de 4^e à 6^e année;

Participation au TrackFest 2018 (juin) événement provincial annuel organisé par l'Association d'athlétisme de Terre-Neuve-et-Labrador, pour les élèves de la 3^e à la 6^e année.

Centre éducatif l'ENVOL :

La direction reprend son poste après un retour de congé maternité;

Grand défi Pierre-Lavoie (octobre) proposé par le *Réseau Santé en français de Terre-Neuve-et-Labrador* et *Kids Eat Smart*, a permis aux classes de prématernelle à 2^e année de se réunir pour bouger tous ensemble;

La Marche Terry-Fox (octobre);

Visite au Salon du livre à Fermont;

Troupe *Docudanse* (novembre) : Animation par deux artistes d'ateliers sur la danse et le conte. Présentation d'un spectacle pour le 3^e à 10^e année (*Arts NL et Arts and Culture Centres Newfoundland and Labrador*);

Séances de patinage mensuelle;

Festival du livre Scholastic (février) : Évènement permettant aux élèves d'avoir accès à une diversité de livres francophones tout en ramassant des fonds pour l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque de l'école;
Concours d'art oratoire (mars);
Participation au concours de poésie rythmée Slam tes mots (mars);
Porte ouverte à l'ENVOL (mars) pour permettre à la communauté de Labrador City de découvrir l'école;
Voyage culturel à Québec (mai), pour les élèves de 6^e à 10^e année;
Concours de collecte de mitaines par le Groupe COMPAS immigration;
Défi des cubes énergie du Réseau santé de la FFTNL : Les élèves ramassent des cubes énergies durant 1 mois. Chaque cube représente 15 minutes d'exercices;
Présentation du documentaire *Indianoak, dans les sillages de l'histoire* (mai), relatant une expédition en bateau basque dans les eaux de Terre-Neuve, présenté en simultané dans les écoles Rocher-du-Nord et Sainte-Anne;
L'école a reçu une bourse de 600\$ de Safe and Caring Schools Special Project Awards pour réaliser son projet d'école accueillante et sécuritaire favorisant la promotion et le soutiens aux comportements positifs (SCP);
Cours de piano (février à juin) pour les élèves de la 4^e à la 9^e.

École Rocher-du-Nord (École intermédiaire et secondaire francophone de Saint-Jean) :

Ouverture de l'école en septembre 2017, 6^e école francophone de TNL;
Journée portes ouvertes (septembre), 125 visiteurs;
Officialisation du nouveau nom de l'école, Rocher-du-Nord (mars);
Inauguration de l'école (novembre), 175 personnes y ont assisté;
Sortie au centre d'escalade intérieur de Saint-Jean;
Visite de l'Université Memorial;
Activités midis : *Club de tricot*, groupe de musique *Les Pop-Rocks*, les sports-midi, etc;
Élection du conseil étudiant (février)
Création d'une équipe de volley-ball et d'un club de badminton
Atelier de cuisine en collaboration avec l'Association communautaire francophone de Saint-Jean et le Réseau immigration en français
Sortie de ski à White Hill (mars) avec les élèves de 6^e année de l'école Grands-Vents;
Expo-Sciences : finale locale en mars, finale régionale en avril;
La foire du patrimoine : finale locale en mars, finale régionale en avril;
Concours d'art oratoire
Atelier d'art dramatique, *L'Acteur Nindja – introduction au théâtre physique*, donné par la compagnie Satellite Théâtre et collaboration avec l'Association communautaire francophone de Saint-Jean;
Ateliers de *Ultimate Fresbee*;
Participation à l'événement *Parlons sciences* avec des élèves de l'école Sainte-Anne (avril);
Concours d'art oratoire des *Canadian Parents for French*;

ANNEXE A – LOI DE 1997 SUR LES ÉCOLES

Attributions du conseil scolaire

75. (1) Le conseil scolaire dispose des attributions suivantes :

- a) organiser et administrer l'enseignement primaire, élémentaire et secondaire dans le district;
- b) prodiguer l'instruction aux élèves soit en créant un programme dans ses écoles, soit en concluant une entente avec un autre conseil scolaire ou avec un autre organisme d'enseignement au Canada;
- c) définir des politiques afin d'assurer l'administration efficace des écoles primaires, élémentaires et secondaires dans le district;
 - c.1) favoriser un environnement d'apprentissage accueillant et sécuritaire dans les écoles du district;
- d) s'assurer que les politiques et lignes directrices formulées par le ministre en matière d'adaptation scolaire sont suivies dans les écoles relevant de sa compétence;
- e) assurer la supervision adéquate de tous les élèves inscrits dans ses écoles durant la période où elle en a la charge;
- f) établir une politique d'équité en matière d'emploi et un plan de mise en oeuvre de celle-ci;
- g) nommer et renvoyer les employés;
- h) nommer les enseignants et leur attribuer des fonctions;
- i) adopter des politiques de gestion du personnel conformes aux procédures du gouvernement de la province, avec les adaptations nécessaires, à moins que d'autres politiques ne soient approuvées, par écrit, par le ministre;
- j) établir des politiques d'évaluation des employés;
- k) prendre les dispositions nécessaires aux fins du cautionnement du directeur adjoint des finances et des affaires administratives, et des autres employés du conseil scolaire dont les fonctions comprennent la perception, la réception et le dépôt de sommes appartenant au conseil scolaire;
- l) acheter ou acquérir de quelque autre façon, sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, les biens réels dont elle a besoin;
- m) s'assurer que les programmes et les cours, notamment en matière d'instruction religieuse, de même que le matériel prescrit et approuvé par le ministre, sont appliqués dans les écoles dont il a le contrôle;
- n) s'assurer que chaque école dans son district respecte les normes adéquates en matière de programmes et de rendement;
- o) établir des politiques en matière d'évaluation et de passage des élèves;
- p) établir des priorités en ce qui a trait à la construction, à l'entretien et à la réparation des écoles, et adresser des recommandations au ministre;

- q) informer le public de ses politiques et programmes, et obtenir son soutien à cet égard;
- r) faire parvenir au ministre tous les registres et rapports qu'exige la présente loi et ceux que peut exiger le ministre;
- s) si elle le juge nécessaire, assurer le transport des élèves;
- t) si elle assure le transport des élèves, s'assurer que tous les véhicules affectés au

transport scolaire sont en bon état de fonctionnement et couverts par une assurance-responsabilité suffisante et qu'un programme adéquat de sécurité du transport scolaire est mis en place à l'intention des élèves concernés;

- u) assurer et maintenir assurés tous ses bâtiments et son équipement, et se munir d'une assurance-responsabilité à l'égard de tous dommages matériels et blessures;
- v) sous réserve des dispositions d'un accord conclu avec la Memorial University of Newfoundland, admettre, à tout moment opportun, dans une école dont elle a le contrôle, tout étudiant inscrit à la Faculty of Education ou à la School of Physical Education and Athletics de cette université à des fins d'observation et de pratique de l'enseignement;
- w) sous réserve des dispositions d'un accord conclu avec un collège ou un institut, admettre, à tout moment opportun, dans une école dont elle a le contrôle, tout étudiant inscrit à un programme de formation des aides-élèves à des fins d'observation et de stage;
- x) sur ordre du ministre, organiser et administrer une école dans un établissement;
- y) se conformer aux directives d'orientation formulées par le ministre;
- z) informer immédiatement le ministre par écrit de la vacance d'un poste de directeur, de directeur associé ou de directeur adjoint.

(2) Nonobstant l'alinéa (1)g), aucun suppléant d'urgence n'est embauché ou nommé comme enseignant sans l'autorisation du ministre.

(3) Le conseil scolaire répond devant le ministre de la manière dont il dépense les deniers publics, de la mise en oeuvre des programmes d'enseignement, de l'évaluation exigée par le ministre,

ainsi que du respect des normes adéquates en matière de programmes et de rendement dans les écoles du district.

1997, c S-12.2, art 75; 2013, c 25, art 7

Pouvoirs du conseil scolaire

76. (1) Le conseil scolaire peut :

- a) employer les personnes qu'il estime nécessaires à son fonctionnement et à la réalisation de ses objets;
- b) conclure des ententes pour remplir les fonctions que lui confère la présente loi;
- c) permettre l'utilisation des bâtiments scolaires dont il a le contrôle en dehors des heures de classe à des fins n'empêchant pas la bonne marche de l'école;
- d) fixer le prix de l'utilisation des écoles par une personne ou par un groupe aux termes de l'alinéa c);
- e) demander à un élève dont un enseignant estime qu'il souffre d'une maladie transmissible ou d'une affection physique ou mentale qui pourrait nuire à la santé d'un employé du

conseil scolaire ou d'autres élèves de se faire examiner par un médecin ou un autre professionnel
nommé ou approuvé par le conseil scolaire et, sur la recommandation du médecin ou du professionnel,
exclure l'élève de l'école jusqu'à ce que le médecin ou le professionnel produise un certificat que le

conseil scolaire juge acceptable et qui permet à l'élève de retourner à l'école; l'exclusion de l'élève ou la
prorogation de celle-ci doit être réexaminée par le conseil scolaire dans les 25 jours de classe suivants;

f) au moyen d'un avis écrit, demander à un employé ou à toute autre personne de se soumettre à un examen physique administré par un médecin nommé ou approuvé par le conseil scolaire

ou à un test psychologique administré par deux médecins ou deux psychologues attitrés en vertu de la

loi intitulée Psychologists Act, et de présenter un certificat que le conseil scolaire juge acceptable, signé

par les médecins ou les psychologues, et qui indique les conclusions relatives à l'état physique ou

psychologique de cet employé ou de cette personne;

g) renvoyer sans préavis l'employé ou toute autre personne qui, dans un délai de 14 jours suivant la réception de l'avis visé à l'alinéa f), n'a pas fait d'effort raisonnable pour se soumettre à

l'examen ou au test;

h) lorsque le certificat présenté au conseil scolaire conformément à l'alinéa f) établit que l'état physique ou psychologique de l'employé ou de toute autre personne serait préjudiciable à un

employé du conseil scolaire ou aux élèves, enjoindre à l'employé ou à la personne de prendre un congé

de maladie ou un autre congé acquis ou, si ses crédits de congé sont épuisés, l'obliger à prendre un congé non payé;

i) suspendre, avec ou sans rémunération, l'employé ou toute autre personne qui est inculpé d'une infraction dont le conseil scolaire estime qu'elle le rend inapte à remplir ses fonctions;

j) sous réserve de l'autorisation écrite du parent de l'élève concerné et conjointement avec les autorités responsables de la réglementation de la circulation dans le secteur, prévoir un système de patrouilles scolaires dans lequel l'élève peut aider à guider la circulation automobile, notamment sur la voie publique, dans la mesure où la circulation nuit à l'entrée et à la sortie des élèves;

k) sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, recueillir des fonds sur son propre crédit pour réaliser ses objectifs;

l) sous réserve de l'approbation préalable écrite du ministre, vendre ou louer des biens pour réaliser ses objectifs;

m) prélever des droits pour le transport des élèves;

n) adhérer à une association provinciale de conseils scolaires et verser la cotisation requise.

(2) Nonobstant l'article 75 ou le paragraphe (1) du présent article, le conseil scolaire ne peut fermer une école qu'après avoir donné aux parents des élèves concernés la possibilité de lui

soumettre des observations.

1997, c S-12.2, art 76

Composition du conseil scolaire francophone

95. (1) L'élection du conseil scolaire francophone se tient à la même date et selon les mêmes modalités que l'élection des conseils scolaires aux termes de l'article 53, ou à la date que fixe le

ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.

(2) Nonobstant le paragraphe (1), sont inéligibles au conseil scolaire francophone :

a) les employés du conseil scolaire francophone;

b) les personnes ayant conclu un contrat avec le conseil scolaire francophone ou qui ont un intérêt dans un tel contrat;

c) les employés du ministère chargé de l'éducation, sauf approbation préalable écrite du ministre.

(3) Le nombre de conseillers scolaires à élire, qui ne doit pas dépasser douze, est fixé et peut être modifié par arrêté du ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.

(4) Nonobstant le paragraphe (3), le premier conseil scolaire francophone élu est composé de dix conseillers scolaires élus selon les modalités suivantes :

a) quatre personnes issues du conseil d'école de Port-au-Port;

b) deux personnes issues du conseil d'école de l'Ouest du Labrador;

c) deux personnes issues du conseil d'école de l'Est du Labrador; et

d) deux personnes issues du conseil d'école de Saint-Jean.

(5) [Abr. par 2016, c 35, art 2]

1997, c S-12.2, art 95; 2016, c 35, art 2

Fonds de construction

100. Le ministre assume, à même les crédits approuvés par la Chambre d'assemblée, les dépenses de construction, d'agrandissement et d'équipement des écoles de langue maternelle française

conformément aux recommandations du conseil scolaire francophone.

1997, c S-12.2, art 100

Conseil d'école – membres votants

102. (1) Un conseil d'école assume la responsabilité de chaque école de langue maternelle française.

(2) Le nombre des membres élus au conseil d'école, qui ne dépasse pas neuf, ainsi que les écoles dont le conseil d'école est responsable sont déterminés et peuvent être modifiés par arrêté du

ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone.

(3) Nonobstant le paragraphe (2) :

a) Le premier conseil d'école élu de Port-au-Port est responsable de chaque école de langue maternelle française située à La Grand'Terre et à Cap Saint-Georges;

b) Le premier conseil d'école élu de l'Ouest du Labrador est responsable de chaque école

de langue maternelle française située à Labrador City ou à Wabush;

c) Le premier conseil d'école élu de l'Est du Labrador est responsable de chaque école de langue maternelle française située à Happy Valley – Goose Bay;

d) Le premier conseil d'école élu de Saint-Jean est responsable de chaque école de langue maternelle française située à Saint-Jean.

(4) Le parent d'un élève inscrit dans une école de langue maternelle française, d'un enfant inscrit en vue de son admission dans une école de langue maternelle française ou d'un enfant qui peut, aux termes de la présente loi, être inscrit en vue de son admission dans une école de langue maternelle

française et qui n'est inscrit dans aucune autre école, peut voter à l'élection des membres du conseil

d'école responsable de l'école.

(5) Tout candidat à une élection au conseil d'école remplit les critères suivants :

a) il est âgé d'au moins 18 ans;

b) il est citoyen canadien ou a été légalement admis au Canada comme résident;

c) il réside dans la province;

d) sa candidature a été proposée par une personne ayant le droit de voter à l'élection des membres du conseil d'école.

(6) Le directeur d'école ou les enseignants d'une école de langue maternelle française ne sont pas éligibles au conseil d'école responsable de l'école.

(7) Le directeur du conseil scolaire francophone n'est pas éligible au conseil d'école.

(8) Lorsque le nombre de membres élus au conseil d'école est inférieur au nombre fixé par arrêté du ministre, ce dernier nomme, sur recommandation du conseil scolaire francophone ou du

conseil scolaire francophone provisoire désigné en vertu de l'article 114, le nombre de membres nécessaire pour satisfaire à l'arrêté.

(9) Le membre élu ou nommé au conseil d'école en vertu du présent article a le droit de vote au conseil d'école.

(10) L'élection des membres du conseil d'école doit avoir lieu en même temps que l'élection du conseil scolaire francophone aux termes de l'article 95 ou à la date fixée par le ministre sur recommandation du conseil scolaire francophone, et le mandat des membres élus à un conseil d'école

est de même durée que celui des conseillers scolaires.

1997, c S-12.2, art 102; 2016, c 35, art 6

ANNEXE B ÉTATS FINANCIERS

CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR NON-CONSOLIDATED STATEMENT OF FINANCIAL POSITION JUNE 30, 2018

FINANCIAL ASSETS

	2018	2017
Bank	\$ 16,401	\$ 228,370
Short term investments	5,030	5,030
Accounts receivable (Note 8)	828,359	678,063
Harmonized sales tax receivable	54,362	34,512
	904,152	945,975

FINANCIAL LIABILITIES

Due to the Government of Newfoundland and Labrador	303,594	284,279
Accounts payable and accruals (Note 9)	134,547	213,250
Summer pay liability (Note 4)	593,239	563,388
Deferred revenue	90,172	82,142
Repayable deposits (Note 6)	18,322	5,030
Employee future benefits		
Accrued severance pay (Note 12)	956,253	847,157
Accrued sick leave (Note 7)	596,478	566,801
Other (Note 13)	185,121	151,274
	2,877,726	2,713,321
Net Debt	(1,973,574)	(1,767,346)

NON-FINANCIAL ASSETS

Capital assets (Schedule 7)	8,151,664	8,089,392
Prepaid expenses (Supp. info 1)	22,006	16,511
	8,173,670	8,105,903
Accumulated surplus (Note 11)	\$ 6,200,096	\$ 6,338,557

Approved,  Chair

Director of Education

See accompanying notes to the financial statements

